

Conseillers pédagogiques Clarification et revalorisation



Alors que leurs missions se sont déplacées, diversifiées et alourdies les conseillers pédagogiques attendent une clarification et un recentrage de celles-ci ainsi qu'une reconnaissance de leur professionnalité.

Les conseillers pédagogiques voient depuis les réformes Darcos s'alourdir chaque année leurs missions. Dans le même temps, un glissement est opéré pour leur octroyer de plus en plus de travail administratif. Des missions multipliées, de plus en plus éloignées de leurs missions premières de formation des débutants et de suivi des équipes sur le terrain ont transformé leur métier. Les régimes indemnitaires multiples qui régissent leurs fonctions sont inéquitables et peu attractifs : un CPC gagne moins qu'un chargé d'école ! Ces personnels ont été fortement sollicités par la mise en place des réformes Darcos. Ils ont alors tenu en espérant des jours meilleurs. Ils ont aujourd'hui besoin d'un signe fort du gouvernement qui soit à la hauteur de leur investissement.

Le chantier travail qui doit débiter pour les conseillers pédagogiques le 26 novembre propose de travailler à une redéfinition de leurs missions, de leur positionnement (plus de différenciation CPC, CPD), à une rénovation de leur certification (CAFIPMF), à des propositions pour leurs recrutements et formation, et à une revalorisation de leur fonction et de leurs perspectives de carrière.

Le SNUipp-FSU interviendra pour obtenir pour les conseillers pédagogiques :

. Une reconnaissance financière via un régime indemnitaire unique et décent qui permette de redonner de l'attractivité à leur métier :

- un recadrage de leurs missions autour de leur mission première d'aide aux débutants et aux équipes sur le terrain avec un encadrement précis de leurs périodes de travail.
- une reconstitution des équipes départementales de conseillers pédagogiques spécialisés avec une réflexion sur la nécessité de nouvelles spécialisations
- une vraie place de formateurs associés dans les équipes pluricatégorielles des ESPE afin d'être les maillons indispensables entre les formations initiale et continue, et de nourrir la réflexion nécessaire pour faire évoluer leur professionnalité.
- la création de réseaux de formateurs (CP, PEMF, Prof. ESPE...)
- une revalorisation du CAFIPMF qui permette aux formateurs des évolutions de carrière correspondant aux compétences acquises par leurs missions de formateurs.